

CERTIFICATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Durée : 14 heures (sur 2 jours, modulables selon l'organisation) / Public visé : Tous les salariés / Pré-requis : Aucun

1. Objectifs

- ➔ Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- ➔ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

2. Déroulé

Jour 1 – Les bases du SST et les premiers secours

1. Accueil et présentation de la formation
 - 1.1. Rappel du cadre légal (Code du travail, INRS)
 - 1.2. Objectifs pédagogiques
 - 1.3. Fonction du SST dans l'entreprise
2. Le rôle du SST en matière de prévention
 - 2.1. Situer son rôle dans l'organisation des secours
 - 2.2. Identifier les situations dangereuses
 - 2.3. Supprimer ou réduire un danger
3. Protéger
 - 3.1. Identifier les dangers persistants
 - 3.2. Supprimer ou isoler le danger
 - 3.3. Protection adaptée
4. Examiner la victime
 - 4.1. Repérage des signes vitaux
 - 4.2. État de conscience
 - 4.3. Respiration
5. Alerter ou faire alerter
 - 5.1. Modalités d'alerte (qui alerter, comment, quoi dire)

Jour 2 – Gestes de secours et mise en situation

1. Secourir : mise en oeuvre des gestes appropriés
 - 1.1. Victime qui saigne abondamment
 - 1.2. Victime qui s'étouffe
 - 1.3. Victime inconsciente qui respire
 - 1.4. Victime inconsciente qui ne respire pas (RCP et défibrillateur)
 - 1.5. Victime se plaignant de malaise
 - 1.6. Victime se plaignant de brûlure, traumatisme, plaie
2. Cas concrets et mises en situation
 - 2.1. Jeux de rôle, simulations d'accidents
 - 2.2. Analyse des comportements
 - 2.3. Retours d'expérience

3. Évaluation certificative

- 3.1. Épreuve certificative selon les critères définis par l'INRS (grille d'évaluation)
- 3.2. Bilan de la formation
- 3.3. Remise du certificat SST (valable 24 mois)

3. Méthodes pédagogiques

- ➔ Apports théoriques interactifs
- ➔ Démonstrations pratiques
- ➔ Études de cas
- ➔ Mises en situation

4. Supports remis

- ➔ Guide du SST (INRS ou support personnalisé)
- ➔ Attestation de formation
- ➔ Certificat SST (en cas de réussite à l'évaluation)



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

En cas de formation réalisée en présentiel et avec location de salle, les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation

Prochaine révision : 2026
Références : Circulaire CNAMTS n° 53/2007 du 3 décembre 2007 - Document de référence INRS V6.07/2022
- Code du travail – articles R4224-15 à R4224-17

Contacts

IFPR 📍 Carrière de Kangani - 97690 KOUNGOU ☎ 0269 61 15 50

✉ contact@ifpr.yt 🌐 www.ifpr.yt f 📷 in 📧 📺 🎵 IFPR.YT